

CACES R482 - Engins de chantier

CATÉGORIES : A-B1-B2-B3-C1-C2-C3-D-E-F ET/OU G



● Présentation de la formation

Notre formation CACES R482 pour engins de chantier permettra aux stagiaires de se former à la conduite des engins de chantier compris dans les groupes suivants : Catégorie A : Engins compacts ; Catégorie B1 pelle : Engins d'extraction à déplacement séquentiel ; Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif ; Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain.

● Objectifs de la formation

- Connaître la recommandation CACES R482, les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier.
- Être capable d'effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau, du ou des engins de chantier concernés.
- Maîtriser la conduite en sécurité, du ou des engins de chantier concernés.
- Pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.
- Être capable de maîtriser la conduite des Engins de chantier.
- Connaître les règles d'une utilisation en sécurité.
- Prendre connaissance des risques d'accidents et d'incidents pour les éliminer.
- Connaître sa machine pour mieux l'utiliser.
- Assurer l'entretien simple de son engin.
- Obtenir le(s) CACES ® des catégorie(s) concernée(s).

INFO' PRATIQUES

PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

**L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé**

DURÉE

3 à 5 jours, soit 21 à 35 heures

LIEU ET DATE

**Dans vos locaux
Dates sur demande**

DÉLAIS D'ACCÈS

**Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours**

MODALITÉS

Disponible sous format présentiel

TARIF

**Sur demande
Devis sous 24 h**

● Ressources pédagogiques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Organisation par ateliers pédagogiques.
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R482.
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.
- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Travail sur poste informatique.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.



RENOUVELLEMENT

Nous préconisons une mise à jour de votre formation CACES R482 **tous les 5 ans.**



LES PLUS DE LA FORMATION

**Intervention dans toute la France
Métropolitaine.**

**Formation établie en fonction des
spécificités de vos métiers.**

**Modulable en fonction de vos
demandes.**

Conforme aux exigences de l'INRS.

**Partenaire de votre région,
favoriser le local (RSE).**

**Un livret stagiaire pour chacun
de vos collaborateurs.**



CONNAISSANCES THÉORIQUES :

Connaissances générales :

Rôle et responsabilités de chacun.
Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques.
Technologie des engins de chantier.
Terminologie (motorisation, transmission, équipement, châssis, organes de roulement...)
Caractéristiques générales (masse, vitesse, capacité de charge...)
Identification, rôle et principes de fonctionnement.
Différents composants et mécanismes (chaîne cinématique, circuit de freinage...)
Différents dispositifs de sécurité - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs.
Structures de protection ROPS, FOPS et TOPS.

Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®

Règles de circulation applicables aux engins de chantier :

Identification et signification des différents panneaux.
Circulation sur chantier.
Circulation sur voie publique.

Risques liés à l'utilisation des engins de chantier :

Principaux risques liés au fonctionnement de l'engin - Origine(s) et moyens de prévention associés.
Principaux risques liés à la conduite / aux déplacements de l'engin - Origine(s) et moyens de prévention associés.
Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées.
Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie...)
Port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.
Pictogrammes mentions d'avertissement apposés sur l'engin.
Gestes et signaux de commandement.

Vérifications d'usage des engins de chantier :

La maintenance de premier niveau.

SAVOIR-FAIRE PRATIQUE :

Prise de poste et vérification.
Utilisation des documents (notice d'instructions et VGP).
Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement.
Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers.

Conduite et manœuvres :

Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide ou en charge.
Sélectionner les rapports de boîte de vitesse adaptés, en manuel et en automatique.
Utiliser correctement les dispositifs de freinage.
Recourir de façon appropriée aux aides à la conduite, disponibles.
Respecter les conditions de stabilité de l'engin.
Identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin.
Taches spécifiques Suivant la catégorie d'engins concernée.
Stationner et arrêter l'engin en sécurité.

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance :

Stationner l'engin hors d'une zone à risques, sur terrain plat.
Positionner les équipements (lame, godet...) en sécurité.
Mettre en œuvre le frein de parking et les sécurités adaptées (leviers au point mort...), arrêter le moteur, consigner.
Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite...)
Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du travail.
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du travail.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

Mis à jour le
1er juin 2022

AGRÉMENTS



NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



www.acxconseil.fr